



Un CDD requalifié en CDI quand on a fini et rien signé alors que

Par **kikibidau**, le **23/11/2018** à **16:33**

Je travaille à La poste à 35h et mon CDD (15 jours) s'est terminé depuis. Je n'étais pas convoqué pour signer une quelconque prolongation (avenant ou autre CDD) et je continue de travailler tranquillement en signant ma feuille de présence. Est-ce qu'il y a requalification de mon contrat c'est-à-dire CDD devient CDI, l'article L1243-1 du code du travail s'applique-t-il ?